



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte anti-tabac

Question écrite n° 14001

Texte de la question

M. Grégory Galbadon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'appel de 72 scientifiques à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lancé dans le cadre de la Conférence des Parties (COP 8) qui s'est tenue du 1er au 6 octobre 2018 à Genève. Signé par d'éminents spécialistes de la lutte anti-tabac, ce document appelle l'OMS à promouvoir la cause de la réduction des risques dans le domaine de la lutte contre le tabagisme, et à adopter une approche plus positive envers les nouvelles technologies et innovations qui ont la capacité d'enrayer plus rapidement l'épidémie de maladies liées au tabac. Ainsi, le développement des « systèmes de distribution de nicotine alternatifs », tels que les produits contenant de la nicotine pure, les produits de tabac sans fumée à faible toxicité, les cigarettes électroniques et les produits de tabac chauffé représentent une opportunité de réaliser des progrès rapides et significatifs en matière de santé publique grâce à la « réduction des effets néfastes du tabac ». La France comptant toujours 14,4 millions de fumeurs réguliers ou occasionnels, il lui demande si elle a l'intention de s'inscrire dans cette démarche de réduction des risques liés au tabagisme, et d'inclure dans sa stratégie de lutte contre le tabagisme la promotion des alternatives aux cigarettes.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Galbadon](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14001

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 9920

Question retirée le : 20 novembre 2018 (Fin de mandat)